

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu en séance publique limitée aux correspondants de presse le :

Jeudi 22 avril 2021 à 20h, salle de la Vallée (sous la mairie)

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2021

2 – ADMINISTRATION

- 2.1 – Prise de compétence mobilité par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon
- 2.2 – Convention de service commun mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

3 – FINANCES

- 3.1 – Demande de subvention Amicale laïque
- 3.2 - Vote taux 2021
- 3.3 – Coût d'un élève 2020
- 3.4 – Attribution du marché de fauchage-élagage pour 2021 et 2022

4– INFORMATIONS

- 4.1 – Décisions du Maire

5 - QUESTIONS DIVERSES

Le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 précise que le quorum est ramené au tiers des membres en exercice et chaque conseiller peut être porteur de 2 pouvoirs au lieu d'un.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,


Michel GUILLARD

